

➔ LE RISQUE INONDATION

Il existe plusieurs types d'inondation dans l'Oise :

- des crues automnales et hivernales liées à des cumuls de précipitations sur de longues périodes et sur de vastes surfaces ;
- des crues printanières et estivales plus violentes liées à des orages de fortes intensités et très localisés ;
- des remontées de nappes ;
- des phénomènes de ruissellement.

Le risque inondation par débordement de cours d'eau est le risque naturel le plus important du département en terme de dommages et de coûts. Cependant, il représente moins d'arrêtés de catastrophes naturelles que le risque ruissellement.

Néanmoins, les premiers Plans de Préventions des Risques (PPR) mis en place sont ceux dédiés au risque inondation par débordement de cours d'eau.

Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Face à ces phénomènes d'inondation, la démarche menée par l'État en terme de prévention repose en priorité sur :

- l'information des populations ;
- la maîtrise de l'urbanisme ;
- la préservation des zones naturelles d'expansion des crues.

De nombreux outils ont été mis en place dont les Plans de Préventions des Risques Inondation (PPRI) qui sont les plus connus.

A partir d'une étude (modélisation) de la crue centennale, les PPRI interdisent ou conditionnent l'installation de nouvelles constructions près des cours d'eau.

Pour le département de l'Oise, 10 PPRI ont été approuvés et couvrent les cours d'eau de l'Oise, l'Aisne, la Verse, le Thérain et l'Avelon. Une révision a été prescrite pour les secteurs couvrant l'Oise en aval de Compiègne.

Le PPRI, qui couvre le bassin versant de la Verse, est le dernier approuvé (01/09/2017) et prend en compte les aléas « débordement de cours d'eau » et « ruissellement ».

Au total, 141 communes sont couvertes par ces PPRI.

Plusieurs révisions de PPRI ont été prescrites depuis 2011 et sont toujours en cours. Il s'agit des PPRI Amont de Compiègne, de Brenouille - Boran et de Compiègne - Pont Ste Maxence.

La révision des 3 PPRI des vallées du Thérain et de l'Avelon a été initiée dans le courant du second semestre 2019.

Les Atlas des Zones Inondables (AZI)

Dans le département de l'Oise, il y a cinq AZI :

- L'AZI du bassin versant de la Bresle réalisé en février 2005 à partir d'un questionnaire, de reconnaissances de terrain, de l'identification des repères de crues (4 communes de l'Oise concernées).
- L'AZI des vallées de l'Oise et de l'Aisne de 1997 réalisé à partir des photos aériennes de la crue de 1993-94 et 1995 (21 communes de l'Oise concernées) ;
- L'AZI de l'Epte réalisé en décembre 2009 à partir d'une approche hydrogéomorphologique. Il s'agit d'une approche géographique qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées (6 communes de l'Oise concernées) ;
- Les AZI du Matz (17 communes concernées) et de l'Aronde (14 communes concernées) réalisés en juin 2014 à partir des données des crues historiques mais surtout des données hydrogéomorphologiques des vallées concernées.

Ces atlas permettent de disposer d'une connaissance cartographique du risque inondation en dehors des périmètres des PPRI.

Toutefois, ils ne contiennent pas de règlement, ni de zonage réglementaire et ne sont pas opposables aux tiers. L'atlas constitue donc un outil de référence pour les services de l'Etat et revêt une valeur informative qui est utilisée notamment lors de l'établissement des documents d'urbanisme.

L'Atlas des Zones de Ruissellement (AZOR)

Le ruissellement est la circulation de l'eau qui se produit en surface sur les bassins versants, en dehors du réseau hydrographique, lors d'un événement pluvieux.

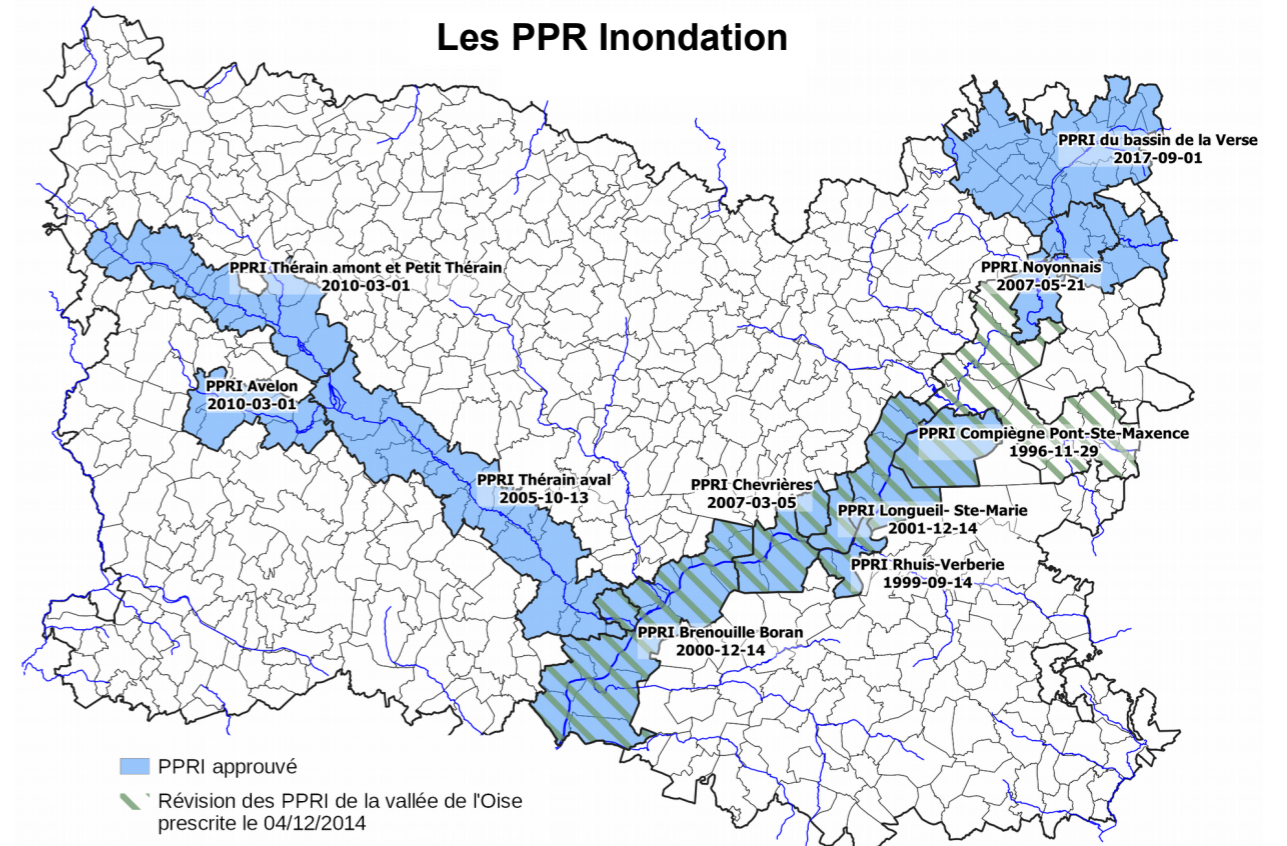
Sa concentration provoque une montée rapide des débits des cours d'eau, pouvant être amplifiée par la contribution des nappes souterraines.

Le ruissellement est d'autant plus important que les terrains sont imperméables, le tapis végétal faible, la pente forte et les précipitations violentes.

Mais il demeure un phénomène naturel que l'on ne peut pas empêcher.

L'AZOR a permis de déterminer sur le territoire de l'Oise, l'ensemble des bassins, le réseau hydrographique ainsi que les sens d'écoulement et les points bas.

Les PPR Inondation



Bilan des arrêtés de catastrophe naturelle relatifs aux inondations période 2009 - 2018

